

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 AVRIL 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 avril 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-04-48
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-04-49
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 6 mars 2017;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Adopter le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage de l'eau potable;
 - 6.2** Résolution d'adjudication – emprunt par billets;
 - 6.3** Résolution de concordance et de courte échéance – emprunt par billets;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Offre de services du Groupe Architecture MB Inc. pour plans et devis - rénovation de l'Hôtel de ville;
 - 7.2** Mandater la firme GHD – Étude géotechnique – Remplacement de la conduite d'eau potable - chemin de la Station;
 - 7.3** Passage de l'exutoire pluviale – dossier Metis Beach School;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demande de permis de construction en zone PIIA à Metis Beach School;
 - 8.2** Demande de permis de construction en zone PIIA au 304, rue Beach;
 - 8.3** Adoption du projet de règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme;
 - 8.4** Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme;
 - 8.5** Adoption du premier projet de règlement #17-110 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage;
 - 8.6** Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-110 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage;
 - 8.7** Adoption du premier projet de règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement;
 - 8.8** Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement;
 - 8.9** Adoption du projet de règlement #17-112 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction;
 - 8.10** Avis de motion afin d'adopter le règlement #17-112 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction;

- 8.11 Avis de motion afin d'adopter le règlement #17-113 – modification au règlement #08-42 - règlement des permis et certificats;
- 9. **Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Autoriser la formation de trois personnes pour être pompier volontaire;
- 10. **Loisirs et cultures**
 - 10.1 Fonds Cartier 2017 – demande des organismes;
 - 10.2 Offre d'équipement provenant du Club des 50 ans et plus de Les Boules Inc.
 - 10.3 Demande de commandite pour l'album des finissants 2017 de l'école du Mistral;
- 11. **Ajournement de la réunion au 10 avril pour dépôt des états financiers 2016**
- 12. **Réouverture de l'assemblée**
 - 12.1 Dépôt des états financiers 2016;
- 13. **Périodes de questions**
 - 13.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Attestation des travaux;
- 14. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 6 mars 2017.

RÉSOLUTION #17-04-50

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 6 MARS 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 6 mars 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Après une correction mineure, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 3 avril 2017, soit :

- Adoption du règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain;
- Vente pour 1.00 \$ d'une partie de l'ancienne route à Monsieur Richard Martin et Madame Brigitte Morin;
- Demande de crédit pour le service d'aqueduc au 336, route 132;
- Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
- Embauche de deux pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer;
- Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;

La date de la prochaine réunion est le lundi 1 mai 2017 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

Il a été question du bureau du médecin et de la possibilité d'avoir les services d'une infirmière bachelière. S'informer du suivi avec l'Info-Métis dans les prochains mois. Il reste trois petits déjeuners. Vendredi dernier, les gens de Place aux jeunes ont été prendre le petit déjeuner au centre des Loisirs et ils ont visité l'entreprise Cèdre JD Sirois.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

En collaboration avec Réseau BIBLIO, la bibliothèque de Métis-sur-Mer a présentement deux expositions thématiques « Artisanat sous plusieurs facettes » et « Pour sauver la planète ». Il y aura de belles activités d'organisées prochainement en collaboration avec la bibliothèque de Baies-des-Sables dans le cadre de l'animation culturelle estivale. Il y des activités artistiques et littéraires de planifier, en collaboration avec Grand-Métis, dans un gazebo à Pointe-Leggatt. L'OPP anglophone de Montréal collabore avec Matane et Rivière-du-Loup concernant l'échange de livres. Veuillez consulter l'Info-Métis pour de plus amples renseignements sur toutes les activités se déroulant à la bibliothèque.

4.5 Comité d'embellissement

Il y aura une distribution d'arbres le 27 mai en arrière du bureau municipal. Plus de détails à venir dans l'Info-Métis.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-04-51 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mars 2017 pour un montant de 87 641.77 \$, adopte la liste des comptes à payer de mars 2017 pour un montant de 15 084.05 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 15 084.05 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adopter le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage de l'eau potable.

RÉSOLUTION #17-04-52 **ADOPTER LE RÈGLEMENT #17-108 AMENDANT LE RÈGLEMENT #12-63 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 12-63 afin de modifier certains éléments du règlement ;

ATTENDU QUE cette modification a pour but de reporter une réglementation qui risque de nuire à la réouverture de certains commerces ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Mme la Conseillère June Smith ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

6.2 Résolution d'adjudication – emprunt par billets.

RÉSOLUTION #17-04-53 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – EMPRUNT PAR BILLETS**

Il est proposé par le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 1 108 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 10-49. Ce billet est émis au prix de 100.0000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

62 500 \$	2.32 %	11 avril 2018
63 900 \$	2.32 %	11 avril 2019
65 500 \$	2.32 %	11 avril 2020
67 000 \$	2.32 %	11 avril 2021
849 300 \$	2.32 %	11 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

6.3 Résolution de concordance et de courte échéance – emprunt par billets.

RÉSOLUTION #17-04-54

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – EMPRUNT PAR BILLETS

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métis-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 1 108 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
10-49	959 700 \$
10-49	148 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND PROVOST ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 108 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 10-49 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 11 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	62 500 \$
2019	63 900 \$
2020	65 500 \$
2021	67 000 \$
2022	68 500 \$ (à payer en 2022)
2022	780 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Métis-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 10-49, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Offre de services du Groupe Architecture MB Inc. pour plans et devis - rénovation de l'Hôtel de ville.

RÉSOLUTION #17-04-55

OFFRE DE SERVICES DU GROUPE ARCHITECTURE MB INC. POUR PLANS ET DEVIS - RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de Groupe Architecture MB Inc. comme décrits dans l'offre de services professionnels daté du 6 mars 2017 d'un montant de 3 750 \$ plus les taxes applicables en relation avec le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville.

7.2 Mandater la firme GHD – Étude géotechnique – Remplacement de la conduite d'eau potable - chemin de la Station.

RÉSOLUTION #17-04-56

MANDATER LA FIRME GHD – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE - CHEMIN DE LA STATION

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, en résultat de l'appel d'offres sur invitation, mandate la firme GHD de Rimouski selon l'offre de services professionnels – étude géotechnique, relié au projet de remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Station, V/Réf. : 9048-008, d'un montant de 5 350.00 \$ avant les taxes applicables.

7.3 Passage de l'exutoire pluvial – dossier Metis Beach School.

RÉSOLUTION #17-04-56A

PASSAGE DE L'EXUTOIRE PLUVIAL – DOSSIER METIS BEACH SCHOOL.

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire Eastern School Board amorce la rénovation de Metis Beach School;

CONSIDÉRANT QUE l'exutoire pluvial existant sous la rue Beach n'est pas adéquat afin de fournir l'éventuel débit d'eau pluviale qui parviendra de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE l'exutoire pluvial existant n'est pas la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de devenir propriétaire de l'installation permanente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désire amorcer les démarches avec les propriétaires identifiés aux plans pour une éventuelle servitude de passage sur leur propriété afin de passer un exutoire pluvial en lien avec la rénovation de Metis Beach School et accepte de devenir propriétaire de l'infrastructure après les travaux qui auront comme maître d'œuvre la commission scolaire Eastern School Board.

8. URBANISME

8.1 Demande de permis de construction en zone PIIA à Metis Beach School.

RÉSOLUTION #17-04-57

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA À METIS BEACH SCHOOL

CONSIDÉRANT QUE selon un rapport d'expertise, la mise aux normes du bâtiment principal, serait trop coûteuse en rapport avec les bénéfices qu'elle rapporterait;

CONSIDÉRANT QUE la démolition totale du bâtiment n'a pas pour effet de créer une trouée permanente ou de générer une rupture dans le rythme d'implantation des bâtiments sur la rue;

CONSIDÉRANT QUE le site conserve ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE l'alignement, l'orientation et la hauteur de la base du rez-de-chaussée du bâtiment agrandi correspondent au mode d'implantation généralement observé dans les zones historiques;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur et la largeur globales du bâtiment agrandi sont approximativement les mêmes que celles des bâtiments voisins de même classe d'usage;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des composantes en façade du bâtiment, incluant la partie agrandie, forment un tout cohérent et définissent un style architectural compatible avec l'âge et la période culturelle du bâtiment ainsi qu'avec celles des bâtiments voisins et des bâtiments-types des zones historiques;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie annexée sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des portes et fenêtres de la partie annexée sont similaires à ceux de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement extérieur des murs de la partie annexée sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, les chambranles, planches cornières et autres détails architecturaux en relief sur la partie annexée sont d'un gabarit, d'une forme et de matériaux similaires en apparence avec ceux de la partie d'origine.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.2 Demande de permis de construction en zone PIIA au 304, rue Beach.

RÉSOLUTION 17-04-58

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 304, RUE BEACH

La demande vise un permis de construction pour le remplacement du revêtement de toiture et de la porte d'entrée sur le bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement sont d'apparence similaire à ceux existant.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.3 Adoption du projet de règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION #17-04-59

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #17-109 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-37 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les habitations multifamiliales, les serres et l'entreposage dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconfigurer le tracé des rues projetées dans le secteur du développement de la Place des Marronniers;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.4 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION #17-04-60

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE LE RÈGLEMENT #17-109 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-37 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Un avis de motion est donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme.

8.5 Adoption du premier projet de règlement #17-110 – modifiant le règlement # 08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION #17-04-61

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #17-110 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre des usages commerciaux dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les articles portant respectivement sur les définitions, la dimension des bâtiments principaux, les revêtements extérieurs, les cantines, les garages et remises privés isolés, les serres privées, les abris de toile, les systèmes extérieurs de chauffage à combustion, les abris d'hiver, les matériaux d'un mur de soutènement, les matériaux d'une clôture, les aires de stationnement, l'entreposage de bois de chauffage, les installations d'élevage existantes, les amendes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut plus régir les équipements de jeu, la protection des arbres lors de travaux, la hauteur des haies, la pente des allées d'accès, l'entretien des aires de stationnement et le reboisement des terres agricoles;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent premier projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.6 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-110 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION #17-04-62

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE LE RÈGLEMENT #17-110 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Un avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-110 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage.

8.7 Adoption du premier projet de règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement.

RÉSOLUTION #17-04-63

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #17-111 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-39 RELATIF AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le titre d'un article traitant des terrains dans une courbe afin de remédier à une ambiguïté d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent premier projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.8 Avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement.

RÉSOLUTION #17-04-64

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE LE RÈGLEMENT #17-111 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-39 RELATIF AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Un avis de motion est donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement.

8.9 Adoption du projet de règlement #17-112 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.

RÉSOLUTION #17-04-65

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #17-112 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-41 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire supprimer l'article référant au règlement sur la prévention des incendies ainsi que l'article relatif aux issues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.10 Avis de motion afin d'adopter le règlement #17-112 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.

RÉSOLUTION #17-04-66

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT #17-112 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 08-41 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Un avis de motion est donné par M. le Conseiller Normand Provost afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-112 – modifiant le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction.

8.11 Avis de motion afin d'adopter le règlement #17-113 – modification au règlement #08-42 - règlement des permis et certificats.

RÉSOLUTION #17-04-67

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT #17-113 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #08-42 - RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un avis de motion est donné par M. le Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-113 – modification au règlement #08-42 - règlement des permis et certificats.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Autoriser la formation de trois personnes pour être pompier volontaire.

RÉSOLUTION #17-04-68

AUTORISER LA FORMATION DE TROIS PERSONNES POUR ÊTRE POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise M. Étienne St-Laurent, M. William Picard et M. François Boulianne à suivre la formation de pompier volontaire selon les directives du directeur du service incendie de Métis-sur-Mer. Suite à la réception de l'attestation de réussite de cette formation, ces personnes pourront recevoir un montant correspondant aux heures suivies en formation aux taux en vigueur du salaire minimum. Cette résolution annule la résolution #17-03-44 – Embauche de deux pompiers.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Fonds Cartier 2017 – demande des organismes.

RÉSOLUTION #17-04-69

FONDS CARTIER 2017 – DEMANDE DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée par Cartier Énergie Éolienne de la Ville de Métis-sur-Mer concernant le « Fonds de visibilité », la municipalité doit présenter par résolution ses recommandations de projets pour le développement social et communautaire pour un montant de 5 174.65 \$ pour 2017,

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande à Cartier Énergie Éolienne le versement des sommes suivantes aux organismes à but non lucratif de la municipalité :

<u>ORGANISME</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT SOUMIS</u>
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE MÉTIS	ÉQUIPEMENTS « TOWN HALL » SALLE COMMUNAUTAIRE	900.00 \$
COMITÉ DES LOISIRS	TERRAIN DE JEUX	900.00 \$
COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	PROJET DE PLAQUES HISTORIQUES	500.00 \$
FABRIQUE NOTRE DAME DE LA COMPASSION	IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU FEUILLET PAROISSIAL	600.00 \$
CLD DE MÉTIS-SUR-MER	MÉTIS-SUR-MER EN FÊTE	1 000.00 \$
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES RÉSIDENCES BEAULIEU	ÉQUIPEMENTS ET JEUX EXTÉRIEURS	774.65 \$
HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT	ANIMATION CULTURELLE ESTIVALE 2017 AVEC BAIE-DES-SABLES	500.00 \$
TOTAL		5 174.65 \$

10.2 Offre d'équipement provenant du Club des 50 ans et plus de Les Boules Inc.

RÉSOLUTION #17-04-70

OFFRE D'ÉQUIPEMENT PROVENANT DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LES BOULES INC

CONSIDÉRANT QUE le club des 50 ans et plus de Les Boules Inc. est propriétaire de certains équipements au centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements servent à tous les comités et aussi au locataire privé;

CONSIDÉRANT QUE le club veule céder ces équipements à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de devenir propriétaire des équipements décrits dans l'offre datée du 17 mars 2017, soient,

- Une cuisinière avec deux fours de marque Maytag
- Un congélateur de marque Frigidaire
- Un réfrigérateur de marque Maytag
- Une laveuse à vaisselle de marque Hobart

Les numéros de modèle et les numéros de séries de ces appareils sont notés dans le document d'offre d'équipement.

10.3 Demande de commandite pour l'album des finissants 2017 de l'école du Mistral.

RÉSOLUTION #17-04-71

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS 2017 DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne à la Fondation de l'École le Mistral de Mont-Joli un montant de 50.00 \$ afin d'aider à financer l'Album des finissants 2016-2017.

11. Ajournement de la réunion au 10 avril pour dépôt des états financiers 2016.

RÉSOLUTION #17-04-72
AJOURNEMENT DE LA RÉUNION AU 10 AVRIL POUR DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer ajourne la séance du conseil au 10 avril 2017 à 19h30 pour le dépôt des états financiers 2016.

12. Réouverture de l'assemblée

RÉSOLUTION #17-04-73
RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer rouvre l'assemblée du Conseil à 19h30 ce 10 avril 2017.

12.1 Dépôt des états financiers 2016.

RÉSOLUTION #17-04-74
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer accepte le rapport sur les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2016 tel que préparé par Raymond, Chabot, Grant, Thornton et présenté à cette séance par M. René Gauthier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h45 et s'est terminée à 19h55.

Une résolution est demandée au conseil,

13.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Attestation des travaux.

RÉSOLUTION #17-04-74A
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) - ATTESTATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 66 129 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme et le montant total des dépenses admissibles de 232 401 \$, inscrit à la page 51-2 du rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la Ville de Métis-sur-Mer vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-04-75
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19h56.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier